

Préparation à l'épreuve de culture générale

D. Glaymann, UPEC/INSET
21 mai 2014

Adresse électronique : glaymann@u-pec.fr
Site : www.dplaymann.com

Corrigé du concours blanc

Le pouvoir régional

Analyse du sujet

Réflexion sur les termes clés, recherche de la question « cachée » derrière le libellé du sujet.

Mobilisation des connaissances

Recensement des connaissances, des arguments, des controverses sur le sujet.

Lecture et annotation des documents

Recensement de qui complète, enrichit, modifie ce que l'on sait sur le sujet.

Élaboration de la problématique

Rédaction des questions permettant d'argumenter sur le sujet (tout le sujet, rien que le sujet).

Construction du plan de base

Découpage d'une discussion en parties et en sous-parties logiquement articulées entre elles.

Confrontation plan / problématique / sujet

Chasse aux oublis majeurs et au hors-sujet flagrant ; modifications éventuelles.

Réalisation du plan détaillé

Remplissage plan en organisant chaque sous-partie en § (objets, arguments, références, exemples).

Rédaction de l'introduction et de la conclusion.

Rédaction intégrale

Relectures

Accroche : **actualité/intérêt** du sujet

Définition des termes clés :

- **pouvoir**
- **régional** / région

Problématique :

- spécification du sujet : **quoi, qui ?**
 - cadrage spatio-temporel : **où, quand ?**
 - enjeux : **comment, combien, pourquoi, pour quoi ?**
 - débats : ce qui pose question, ce qui fait controverse.
- **Vos questions**

Annonce du plan : **précise, explicite, synthétique.**

I. Le pouvoir régional tend à se développer dans de nombreux pays européens sur la base de fondements divers et souvent incertains

- A) Une revendication en essor dans les Etats constitués
- Les Etats modernes ont souvent été construits en s'imposant aux « baronnies », donc aux différentes formes de pouvoir régional autonome
 - De nombreuses revendications « régionalistes » traversent les Etats européens autour de différents types de structures régionales qui ont persisté ou ont été créées
 - Le flui d'identités parfois fortes, de la mise en concurrence des territoires par les grands acteurs économiques mondiaux, des notations européennes et de la difficulté des Etats face à différentes sources de crise (financière, d'efficacité et de légitimité)
- B) Une revendication et des formes de pouvoir qui traduisent les ambiguïtés de « décentralisation »
- L'hybridation croissante de l'organisation des Etats entre modèles unitaires centralisés, modèles unitaires décentralisés et modèles fédéralistes
 - Une pluralité de « pouvoirs régionaux » (cf. typologie dans le document n°2)
 - Le « pouvoir régional » à la française, le pouvoir de régions administratives
 - Le « pouvoir régional » comme pouvoir politique plus ou moins avec une certaine autonomie (exemples de l'Italie ou de l'Espagne, cf. document n°1)

II. Le pouvoir régional demeure un pouvoir limité, fragile et transitoire pouvant évoluer vers plusieurs formes d'Etat et d'organisation des pouvoirs

- A) Le risque d'un éclatement plus ou moins total des Etats nationaux
- La voie du fédéralisme « multiethnique » (exemple de la Belgique aux revendications régionalistes exaspérées)
 - L'accès à l'indépendance de régions importantes (exemple de l'Espagne avec les revendications de la Catalogne)
- B) Le développement d'un partage des pouvoirs de plus en plus favorable aux régions
- Entre un Etat central affaibli et des régions dotées de compétences diverses et croissantes dans le contexte de la mondialisation, de la construction européenne et de la crise de l'Etat central
 - Entre la région et les autres collectivités locales (notamment dans le cas du millénaire français)
- C) L'émergence d'Etats déléguant certaines compétences mais gardant l'essentiel du pouvoir
- Un Etat central qui accorde aux régions (et/ou à d'autres collectivités) des compétences plus ou moins larges en matière économique, sociale, fiscale, voire normative, mais sous son contrôle
 - Un Etat qui « fait faire » et « laisse faire » tout en conservant les principaux leviers de décision au nom de sa souveraineté supérieure et de l'intérêt national (Europe des Etats / Europe des régions)
 - Un Etat garant (plus ou moins efficace) des solidarités entre les territoires et entre les citoyens

Conclusion :
